

Introduction

Eveline Baumann, Jean-Michel Servet (coord.)

Présentée il y a trente ans comme un outil élaboré par quelques « utopistes du développement » [Allemand, 2007], la microfinance a connu depuis un essor impressionnant. Elle offre aujourd'hui un ensemble de services, principalement de prêt et d'épargne mais aussi (et beaucoup plus rarement) d'assurance, de transfert et de garantie, à des populations en marge des banques commerciales traditionnelles et des autres institutions financières dites formelles. L'émergence de ces services financiers a été soutenue par les coopérations bi- et multilatérales, ainsi que par les organisations de la société civile. Inaugurée avec l'année du microcrédit en 2005, puis marquée par l'attribution du prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus, la quatrième décennie de la microfinance se caractérise par une tension de plus en plus manifeste entre, d'une part, les approches développementalistes, qui ont dominé les premières expériences, et, d'autre part, les approches commerciales caractéristiques des évolutions les plus récentes, approches qui transforment la microfinance en opportunité de placements financiers. De plus en plus, les principales organisations nationales de la microfinance recourent aux marchés financiers internationaux [Fouillet *et alii*, 2007]. La microfinance contribue ainsi à micro-échelle et à macro-échelle à la financiarisation qui caractérise la globalisation contemporaine [Baumann, Servet, 2007].

Pour intégrer le secteur financier, la microfinance a dû se professionnaliser : elle a aujourd'hui ses praticiens, de plus en plus performants, elle compte ses experts, mais aussi ses groupes de pression et ses détracteurs. Les établissements de formation sont de plus en plus nombreux à proposer des enseignements en la matière, et les audits font désormais partie des obligations auxquelles doivent se soumettre les organisations, y compris dans les pays du Sud. Cette professionnalisation est largement due aux risques auxquels la microfinance est confrontée en tant qu'activité financière, même si, comparé aux mille milliards de dollars qui circulent quotidiennement d'un bout à l'autre de la planète [Annuaire suisse du développement, 2007], alimentant de vastes mouvements spéculatifs, le montant global des transferts internationaux dont bénéficie la microfinance peut paraître infime : quatre milliards de dollars de flux privés en 2006 [Gitta *et al.*, 2007].

Si théoriquement il est possible de définir, d'une part, le risque comme un fait probabilisable, et, d'autre part, l'incertitude comme un fait non probabilisable, la

frontière entre ces deux types d'aléas paraît, sur le terrain, souvent ténue, d'où une difficulté supplémentaire pour se prémunir contre les aléas de toutes sortes, notamment dans les pays du Sud. Certains risques ou incertitudes frappent les populations dans leur vie quotidienne [Servet, 2007]. D'autres sont subis par les organisations même de la microfinance. Nous voyons ainsi que les aléas rencontrés par les clients ont des conséquences directes pour les institutions elles-mêmes. Il faut appréhender ces différentes formes d'aléas, probabilisables ou non, car leur gestion est essentielle pour le secteur de la microfinance.

Les risques et incertitudes frappant les populations

Les risques ou incertitudes frappant les clients de la microfinance sont principalement dus à la volatilité des revenus, aux pertes en capital et aux dépenses imprévues, autant de manifestations imputables tantôt aux maladies et aux accidents de toutes sortes, tantôt à un environnement physique, politique, économique et social instable. Ces aléas peuvent être liés et ont alors des conséquences qui se renforcent les unes les autres.

Si les responsables des organisations de microfinance, les bailleurs de fonds, les décideurs nationaux, voire des bénéficiaires s'attendent généralement à ce que la microfinance contribue à la création d'activités génératrices de revenus et, comme résultante, à la réduction de la pauvreté, on s'accorde aujourd'hui pour dire que cette attente n'est satisfaite que de manière très imparfaite [Hashemi, 2007, p. 12]. On peut avancer plusieurs explications à ce sujet. Tout d'abord, par opposition aux discours, peu nombreuses sont les expériences de microcrédit qui octroient effectivement des prêts destinés à la création d'entreprise. Il y va du risque encouru par l'organisation même. Ensuite, les fonds prêtés le sont généralement pour une période trop courte pour permettre des investissements productifs. Et enfin, un grand nombre de clients n'emploient pas les petits prêts à l'investissement dans une activité économique, nouvelle ou déjà existante, précisément du fait qu'ils sont, eux, exposés à une pluralité de risques, ce qui handicape toute projection dans le temps et toute attitude entrepreneuriale au sens schumpetérien du terme. Ils préfèrent mobiliser les microcrédits comme un fonds de roulement de l'unité domestique, attitude qui ne fait que traduire leur souci de mieux gérer ressources et dépenses et de faire ainsi face aux déséquilibres budgétaires inter-temporels. À défaut de ces prêts, les taux d'intérêt « informels » – l'on pense aux prêts octroyés par des prêteurs professionnels – peuvent grever de façon considérable les revenus effectivement disponibles des ménages, et ceci à un point tel que, dans certaines sociétés, d'anciennes formes de protection se transforment en modes de servitude.

Alors que la réduction de la pauvreté et le développement du micro entrepreneuriat sont questionnés par les spécialistes¹, il s'avère de plus en plus que les véritables défis auxquels la microfinance est susceptible de répondre se situent ailleurs.

1. On peut consulter Dichter [2007], Fernando [2006], Roodman et Qureshi [2006], Servet [2006], Van Oosterhout [2005].

Ainsi, l'attention se déplace pour se focaliser davantage sur les risques auxquels sont confrontées les populations vulnérables. Cette vision découle d'une approche plus dynamique de la pauvreté et de ses déterminants. En effet, de plus en plus, la pauvreté est pensée en termes de processus où l'inégalité face à la gestion de la vulnérabilité et l'irrégularité des ressources jouent un rôle central. Approche qui se justifie d'autant plus que la proportion des populations vulnérables est généralement bien plus grande que celle des populations à très faible revenu [Morvant-Roux, Servet, 2007]. La vulnérabilité renvoie à la fois à des aléas affectant, individuellement ou collectivement, les personnes et leur santé, leurs biens personnels et leur patrimoine professionnel, tout comme elle renvoie aux événements qui ponctuent les cycles de leur vie qui, eux aussi, peuvent se traduire par une chute brutale des revenus ou une augmentation imprévue des dépenses. Ce sont autant de situations susceptibles d'entraîner un plus ou moins grand nombre de ménages dans la spirale de la pauvreté. Il s'agit alors de rompre le cercle vicieux caractérisé par la prévalence de la forte précarité des activités et des modes de vie, par l'exercice d'activités peu risquées mais aussi peu rémunératrices, par l'externalisation des risques et leur contournement grâce aux migrations ou à la pluriactivité, etc.

Certes, les populations vulnérables, notamment celles habitant en zone rurale, ont généralement une longue expérience des stratégies anti-risques, elles adaptent leurs pratiques culturelles à un milieu naturel souvent hostile, dosent leurs investissements en fonction d'un contexte institutionnel fort aléatoire, tiennent implicitement compte d'un environnement social peu stable [Eldin, Milleville, 1989]. Ces stratégies ne sont d'ailleurs pas le propre du milieu rural [Baumann, 2007]. Dans les villes, les petits entrepreneurs, eux aussi, répartissent les risques et incertitudes dans l'espace et le temps ; ils les diluent entre sous-groupes de l'unité familiale et les font subir à d'autres en les transférant en aval et en amont de la production et vers l'environnement au sens large du terme. Cependant, dans un contexte de monétarisation de plus en plus généralisée, tant dans les campagnes que dans les grandes et les petites agglomérations, dans un contexte aussi où la compétitivité devient un impératif primordial, d'autres mécanismes de protection contre les aléas de toutes sortes doivent être mis en œuvre. C'est ainsi que la microassurance, plus que le microcrédit, peut ou pourrait jouer un rôle non négligeable.

Les risques ou incertitudes touchant les organisations

Or, les organisations de la microfinance ne sont pas non plus à l'abri de risques et d'incertitudes. Leurs risques sont tout d'abord liés aux aléas subis par les clients, aléas qui affectent directement les organisations de microfinance, et plus particulièrement de microcrédit et de microassurance : si les clientèles ou les membres sont moins solvables, s'ils ont une capacité plus faible à épargner, à rembourser, à verser des cotisations, etc., la viabilité même des organisations se trouve atteinte, à travers les risques clients.

Toutefois, les défaillances des clients ne sont pas seulement imputables aux situations impondérables auxquelles ceux-ci doivent faire face, elles ne dépendent pas

non plus seulement des ressources destinées aux remboursements. Indépendamment des risques internes aux organisations, risques liés aux opérations au jour le jour où des défaillances humaines peuvent s'avérer lourdes de conséquence, les modèles même de la microfinance et les méthodes utilisées peuvent être sources de risques. Ainsi, selon le contexte, les clients peuvent être plus ou moins enclins à avoir confiance dans une organisation ou, au contraire, à entrer dans un rapport de défiance pouvant se traduire notamment par un retrait brutal des dépôts. Ce n'est donc pas ici une question de capacité, par exemple, de verser régulièrement à un fonds d'épargne ou de cotiser, ce n'est pas non plus une question d'incitation à rembourser un prêt. Il y va de la volonté des clients de le faire. Ceci renvoie à la construction des liens de confiance entre les institutions et leurs clients, liens de confiance qui doivent être bien distingués des mécanismes sécuritaires mis en place par les organisations [Bernoux, Servet, 1997]. Les performances des différents modèles se révèlent plus ou moins élevées parce que ceux-ci sont plus ou moins efficaces selon les contextes, plus ou moins bien adaptés aux réalités du terrain. Ceci concerne aussi les liens entre organisations, puisque les garanties exigées par un bailleur ou un investisseur seront plus ou moins importantes selon les risques qu'il anticipe.

Alors que, soucieuses de trouver les ressources nécessaires, les organisations de la microfinance font largement appel aux marchés financiers, elles peuvent être confrontées aux fluctuations de change. Mais indépendamment de ces risques réels, dans un contexte de commercialisation grandissante, les dangers majeurs ne proviendraient-ils pas aussi et surtout de l'impératif de compétitivité auquel les organisations de la microfinance doivent répondre ? On sait que la microfinance ouvre à des financeurs traditionnels des segments de marché qui, auparavant, leur étaient fermés, que ces placements sont susceptibles de générer des rendements non seulement élevés, mais dépassant aussi le court terme, que les prêts éthiques contribuent au prestige des créanciers. Mais le « succès » de la microfinance, médiatisé à outrance au Nord et au Sud, n'est-il pas susceptible de se retourner contre elle-même ? Par exemple, lorsque, sous la pression des actionnaires en amont, les organisations se sentent obligées, sur le terrain, de pousser leur personnel à ouvrir un grand nombre d'agences, dans la précipitation et sans l'indispensable concertation avec d'autres opérateurs ? Lorsque, pour obtenir le label « éthiquement correct », l'on propage, comme « il se doit », le mouvement de la microfinance dans un pays à revenu moyen faible, en pratiquant du dumping à l'égard des organisations ayant fait leur preuve sur un marché somme toute limité, au risque de fragiliser ou même de voir s'écrouler le système dans son ensemble ? Il convient de ne pas se bercer d'illusions : contrairement aux discours encore largement dominants dans les médias, la microfinance, relève de moins en moins de l'intervention humanitaire, mais bien « du fonctionnement normal du capitalisme mondialisé » [Flynn, 2007, p. 21].

Quatre pistes de réflexion pour aborder la question

Quatre pistes traversent les réflexions sur « risque et microfinance ». Une première concerne les stratégies anti-risques des acteurs et l'articulation entre les

différentes réponses que ceux-ci apportent à des situations de risque. Ces réponses peuvent mettre en jeu les relations sociales ou des mécanismes de type informel, tout comme elles peuvent se traduire par le recours aux organisations dites formelles telles que les banques et les sociétés d'assurance.

L'on peut aussi aborder le domaine de la microfinance en s'interrogeant sur les contraintes réglementaires et les desiderata des autorités de tutelle, ce qui permet de découvrir les spécificités nationales ou sous-régionales en matière de réglementation. Il s'agit de comprendre les outils proposés par la microfinance dans leur conformité avec les lois et directives ministérielles, à travers leur articulation avec les pratiques « traditionnelles ». On peut ainsi observer des synergies, des oppositions et des réinterprétations faites par les acteurs.

Une troisième approche consisterait à explorer les collaborations entre organisations de la microfinance, établissements financiers, sociétés d'assurance et à interroger les influences réciproques, car banques et assurances sont amenées à s'intéresser à une clientèle moins aisée tandis que les organisations de la microfinance recourent aux services proposés par les institutions financières nationales.

On peut, enfin, trouver une quatrième piste qui porte sur les groupes cible, tels que les femmes, les migrants, les minorités discriminées, les personnes à handicap, etc. Sur cette base, il est possible de s'interroger sur le degré auquel les services proposés par la microfinance contribuent à une diminution de la vulnérabilité et à ce qui, notamment depuis les travaux d'Amartya Sen, est communément appelé l'*empowerment*.

Ce numéro thématique se veut pluridisciplinaire. Son appel à contribution a été ouvert non seulement à des économistes, des socioéconomistes, des sociologues, des anthropologues, des politologues, mais aussi à des gestionnaires et opérateurs de terrain, souhaitant faire part de leurs travaux empiriques et de leurs analyses.

Les articles retenus par le comité de lecture ont été ordonnés par les coordinateurs selon la préoccupation dominante des textes.

Une première série d'articles s'intéresse essentiellement aux risques subis par les organisations de microfinance. Ces risques ne découlent pas seulement de l'immersion de la microfinance dans des relations sociales. C'est le politique, au sens large, qui est tout aussi prégnant, sinon plus, comme le montrent Isabelle Guérin et Santosh Kumar au sujet des courtiers en Inde du Sud, qui sont, en quelque sorte, le pivot du système, du moins dans cette région. De même, la prise en compte des stratégies propres aux clients, en tant qu'acteurs à la fois économiques et sociaux, est indispensable. C'est ce qu'analysent Laure Delalande et Christophe Paquette au sujet du milieu rural au Mexique où les stratégies des acteurs contredisent les discours des bailleurs quant à l'utilisation des produits microfinanciers proposés. Si les organisations de la microfinance sont amenées à se couvrir contre les risques, elles peuvent le faire en recourant aux fonds de garantie dont un exemple est présenté par Daniel Fino et Fernand Vincent. Il n'en reste pas moins que les instruments anti-risques dont disposent les organisations de microfinance ne peuvent être opérationnels que si l'environnement juridique s'y prête. La contri-

bution de Thierry Pairault, qui porte sur la « culture financière » en Chine, est tout à fait instructive à cet égard.

Les textes qui suivent, et qui sont les plus nombreux, touchent aux risques encourus par les clients, risques qui, évidemment, se répercutent sur les organisations de microfinance, et ceci dans des proportions variables, selon la façon dont ces organisations se protègent contre les aléas de toutes sortes. La contribution d'Olivier Martinez, relative au Bénin, insiste sur l'opportunité d'appréhender le risque à travers le regard du géographe. À ce sujet, il apparaît que la concentration d'expériences de microfinance peut engendrer une compétition contre-productive pour les bénéficiaires. Une mise en garde comparable est faite par Isabelle Hillenkamp qui étudie l'articulation entre outils microfinanciers et pratiques pré-existantes en Bolivie. Le volontarisme des intervenants peut aussi avoir des répercussions ambivalentes pour ceux qui dépendent financièrement des transferts effectués depuis l'étranger par les migrants. L'analyse de Solène Morvant-Roux et François Doligez avec l'exemple du Mexique rural le démontre avec pertinence. Le texte suivant revient sur l'Inde rurale. Marc Roesch y décrypte les pratiques usurières, pratiques dont la persistance contredit les discours propres au milieu bancaire qui, lui, collabore étroitement avec les organisations de la microfinance. Cette situation engendre un risque connu aussi dans d'autres contextes, celui du surendettement. Le texte de Frédéric Sandron, au sujet d'une zone rurale à Madagascar, analyse la pluralité des stratégies anti-risques dans ce milieu où la pauvreté frappe particulièrement fort, empêchant de ce fait la capitalisation et maintenant les populations dans un cercle vicieux tel que le seul recours aux outils de la microfinance s'avère impuissant. Son impact peut cependant être plus grand si elle tient compte des trajectoires de crédit des bénéficiaires, comme l'indiquent Emmanuelle Bouquet, Betty Wampfler, Eliane Ralison et Marc Roesch, en se référant, eux aussi, au contexte malgache. Il s'agit là d'une pratique innovante qui peut également s'avérer utile pour lutter contre le recours au travail des enfants, pratique anti-risque répandue à travers le monde à laquelle la communauté internationale semble de plus en plus attentive. Mais comme le souligne Anaïs Hamelin, la microfinance n'est guère une panacée contre des pratiques requérant tout d'abord une volonté politique forte pour défendre les principes d'un « travail décent ».

Les articles suivants s'interrogent sur les produits autres que le crédit, produits qui permettent aux clients de mieux résister aux risques et aux situations de précarité, de fait ici essentiellement à travers la microassurance. La contribution d'Uriel Levy et Marc Nabeth en propose une approche théorique. Les enjeux de la microassurance sont d'autant plus considérables qu'il s'agit d'inventer de nouvelles interfaces entre l'État, les industriels du risque, la société civile et de repenser l'articulation entre le local et le global. Mais là aussi, il convient de rester prudent. En se référant au cas indien, Cyrille Fouillet montre que la microassurance contre les répercussions de la sécheresse ne peut couvrir qu'une partie très limitée des dégâts subis par les assurés. De plus, on manque encore de recul par rapport à l'impact de la microassurance qui correspond à un ensemble de produits fort variés. D'où l'importance d'expériences comme celles décrites par Luc Vandeweerd en ce

qui concerne l'assurance qui doit être contractée par les preneurs de crédits en Afrique de l'Ouest.

La microfinance, un outil de développement pour « aider » les populations exclues des services bancaires à affronter les risques auxquels ils sont exposés, pour leur permettre de se projeter dans le temps et d'adopter, petit à petit, des attitudes entrepreneuriales ? Oui, serait-on tenté de répondre, toutes proportions gardées. Mais, le recours à la microfinance peut aussi tout simplement s'avérer utile pour répondre aux situations post conflit, comme l'explique Edoé Agbodjan dans la note bibliographique qui clôt ce numéro.

Compte tenu de ses dimensions multiples, le champ ouvert autour du thème « microfinance et risques » est considérable. Les travaux réunis ici constituent un jalon pour avancer dans son analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEMAND S. [2007], *La microfinance n'est plus une utopie*. Paris, Autrement, coll. Acteurs de la société, 205 p.
- Annuaire suisse du développement*, Genève IUED [2007, sous presse], vol. 26, n° 2, « Le financement du développement », novembre.
- BAUMANN E. [2007], « La solidarité autrement ? Micro-assurance et vulnérabilités en Afrique de l'Ouest », in C. Mayoukou, C. Ratsimbafazy (éd.), *Entrepreneuriat et innovation*, Paris, L'Harmattan/AUF, p. 371-391.
- BAUMANN E., SERVET J.-M. [2007], « La microfinance, une extension des marchés financiers. Réflexions à partir d'expériences sur trois continents (en Georgie, en Inde et au Sénégal) », in V. Hernandez, P. Phelinas, P. Ould-Ahmed *et alii* (coord.), *Turbulences monétaires et sociales. L'Amérique latine dans une perspective comparatiste*. Paris, L'Harmattan, p. 123-151.
- BERNOUX PH., SERVET J.-M. (éd.) [1997], *La construction sociale de la confiance*, Paris, AEF/Montchrestien, 484 p.
- DICHTER Th. [2007], « A Second Look at Microfinance. The Sequence of Growth and Credit in Economic History », *Development Policy Briefing Paper* (Cato Institute, Center for Global Liberty and Prosperity), Feb 15, n° 1, p. 1-13.
- DIOP A., HILLENKAMP I., SERVET J.-M. [2007], « Poverty versus Inequality », in B. Balkenhol, *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, p. 27-44.
- ELDIN M., MILLEVILLE P. (éd.) [1989], *Le risque en agriculture*. Paris, Éditions de l'ORSTOM, coll. À travers champs, 619 p.
- FERNANDO J.L. (éd.) [2006], *Microfinance. Perils and Prospects*, London, Routledge.
- FLYNN P. [2007], « La microfinance et le « Consensus de Washington », *Problèmes économiques*, 18 juillet, p. 17-21. [original : « Microfinance: the Newest Financial Technology of the Washington Consensus », *Challenge*, vol. 50, n° 2, mars-avril 2007].
- FOUILLET C. *et alii* [2007], « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions », *Revue du Mauss*, n° 29, 1^{er} semestre, p. 329-350.
- GITTA E. *et alii* [2007], « Microfinance. La face méconnue de la place financière suisse », *Banque et finance*, septembre-octobre, p. 38-41.

- HASHEMI S. [2007], « Beyond Good Intentions : Measuring the Social Performance of Micro-finance Institutions », *Focus Note*, n° 41, CGAP, May, 12 p.
- MORVANT-ROUX S., SERVET J.-M. [2007], « De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance », *Horizons bancaires*, Paris Crédit Agricole, n° 334, novembre, p. 23-35.
- ROODMAN D., QURESHI U. [2006], *Microfinance as Business*, Washington DC, Center for Global Development, 45 p. [www.cgdev.org].
- SERVET J.-M. [2007], « Les illusions des objectifs du Millénaire », in E. Lafaye de Michaux, E. Mulot, P. Ould-Ahmed (éd.), *Institutions et développement : La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, PUR, p. 63-88.
- SERVET J.-M. [2006], *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*, Paris, Odile Jacob, 512 p.
- VAN OOSTERHOUT H. [2005], *Where Does the Money Go? From Policy Assumptions to Financial Behaviour at the Grassroots*, Amsterdam, Dutch University Press, 298 p., ill.